

SIES - L'emploi d'enseignement et de recherche dans les sites contractuels



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Enseignement supérieur, Recherche & Innovation

Association Université de Strasbourg


Annexe n°15 à la NI du SIES
n°19.11 - Juillet 2019

Conformément aux dispositions de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013, quasiment tous les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du MESRI se sont regroupés en COMUE et associations d'établissements (ou sites contractuels, *annexe*), sur un territoire donné, autour d'un projet de formation et de recherche partagé. S'y sont rajoutés certains organismes de recherche, fondations et écoles.

La présente fiche de site contractuel fournit un état de l'emploi d'enseignement et de recherche impliqué dans le site, selon le périmètre en vigueur en février 2019 (*Sources*), y compris les personnels des organismes affectés à des unités mixtes.

Les statistiques présentées consolident les données de quatre dispositifs de collecte, selon le type d'établissement concerné : EPSCP (enseignants et BIATSS), organismes de recherche, Écoles et instituts hors tutelle MESRI et enfin les fondations de coopération scientifique (FCS), voir annexe.

L'emploi d'enseignement et de recherche regroupe l'ensemble des personnes travaillant comme enseignants, apportant un soutien à l'enseignement et/ou travaillant sur des projets de recherche et de développement (enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, doctorants, techniciens...), que ce soit à temps plein ou à temps partiel.

<p>Association Université de Strasbourg Décret n° 2015-127 du 5 février 2015 modifié</p> 	<p>Etablissement chef de file : Université de Strasbourg</p> <p>Etablissements associés : Université de Mulhouse INSA de Strasbourg BNU de Strasbourg ENSA de Strasbourg Haute école des arts du Rhin (HEAR) Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES)</p>
--	---

1. Effectifs d'enseignement et de recherche à fin 2017

Université de Strasbourg

Catégorie	Type d'établissement déclarant ¹	Chercheurs, enseignants et équivalents				Personnels de soutien	Emploi d'enseignement et de recherche		
		Chercheurs, enseignants ²	Ingénieurs de recherche (IGR) ³	Doctorants rémunérés et ATER	Ensemble		Effectifs totaux	% dans le site	dont : structures et établissements dépendant du site à titre principal
Personnels permanents + non-permanents	EPIC et EPST	623	213	131	967	616	1 583	20	1 571
	FCS	14	-	-	14	24	38	0	38
	EPSCP	2 439	174	803	3 416	2 818	6 234	79	6 234
	Autres étabs d'enseignement supérieur et de recherche ⁴	27	-	5	32	8	40	1	40
	Total site contractuel	3 103	387	939	4 429	3 466	7 895	100	7 883
dont personnels permanents	EPIC et EPST	524	183	-	707	491	1 198	21	1 188
	FCS	-	-	-	-	-	-	-	-
	EPSCP	2 303	92	-	2 395	1 951	4 346	78	4 346
	Autres étabs d'enseignement supérieur et de recherche ⁴	24	-	-	24	7	31	1	31
	Total site contractuel	2 851	275	-	3 126	2 449	5 575	100	5 565

1. voir Annexe et définitions

2. yc contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&D et à son pilotage

3. IGR des EPST et EPSCP

4. hors personnels d'enseignement sans activité de recherche

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site, écoles, EPSCP, ANSES

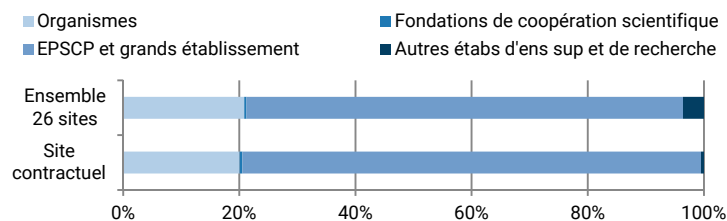
Source MESRI : synthèse de 4 dispositifs de collecte SIES – DGRH

L'association Université de Strasbourg compte 7 900 personnels de recherche et d'enseignement, permanents ou non permanents : 3 100 chercheurs et enseignants-chercheurs, 940 doctorants et ATER rémunérés, 390 IGR et

3 470 personnels de soutien, dont 2 780 ITA-ITRF (hors IGR). Sur les 7 900 personnes, **7 885 dépendent du site à titre principal** (cf : note d'information n°19.10) et 15 travaillent dans des structures rattachées principalement à un autre site.

Les effectifs totaux se répartissent en : 1 580 dans les organismes, 40 dans les FCS, 6 230 dans les EPSCP et 40 dans les autres établissements d'enseignement supérieur. Relativement à la moyenne nationale de l'enseignement et de la recherche publics, **l'association Université de Strasbourg** comporte davantage d'effectifs dans les EPSCP.

Répartition de l'emploi scientifique selon le type d'établissement



2. Effectifs d'enseignement et de recherche à fin 2017

Université de Strasbourg

Personnels permanents et non-permanents

Type d'établissement déclarant ¹	Etablissement déclarant	Chercheurs, enseignants et équivalents				Personnels de soutien		Ensemble des personnels
		Chercheurs, enseignants ²	Ingénieurs de recherche (IGR) ³	Doctorants rémunérés et ATER	Ensemble	Effectifs	dont ITA, ITRF et contractuels assimilés	
EPIC et EPST	CNES	-	-	2	2	-	-	2
	CNRS	499	178	109	786	481	481	1 267
	INRA	12	7	3	22	38	38	60
	INSERM	111	24	16	151	97	97	248
	IRSTEA	1	4	1	6	-	-	6
FCS	MIX-SURG	14	-	-	14	24	-	38
EPSCP	MULHOUSE	459	17	86	562	414	239	976
	STRASBOURG	1 876	151	698	2 725	2 187	1 815	4 912
	STRASBOURG BNU	-	-	-	-	110	22	110
	STRASBOURG INSA	104	6	19	129	107	88	236
Autres étabts d'enseignement supérieur et de recherche ⁴		27	-	5	32	8	-	40
Total site contractuel		3 103	387	939	4 429	3 466	2 780	7 895

1. voir Annexe et définitions

2. yc contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&D et à son pilotage

3. IGR des EPST et EPSCP

4. hors personnels d'enseignement sans activité de recherche

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site, écoles, EPSCP, ANSES

Source MESRI : synthèse de 4 dispositifs de collecte SIES - DGRH

3. Les principales structures où les organismes de recherche rémunèrent des personnels en 2017

Personnels permanents et non-permanents

Université de Strasbourg

Unité de recherche	EPSCP, CHU-CLCC, écoles tutelles de la structure	Organismes impliqués	Personnels rémunérés par eux
INSTITUT PLURIDISCIPLINAIRE HUBERT CURIEN	STRASBOURG	CNRS, INSERM	221
INSTITUT DE GÉNÉTIQUE ET DE BIOLOGIE MOLÉCULAIRE ET CELLULAIRE	STRASBOURG	CNRS, INSERM	201
INSTITUT DE PHYSIQUE ET CHIMIE DES MATÉRIAUX DE STRASBOURG	STRASBOURG	CNRS	139
INSTITUT DE SCIENCES DES MATÉRIAUX DE MULHOUSE	MULHOUSE	CNRS	79
ARCHITECTURE ET RÉACTIVITÉ DE L'ARN	STRASBOURG	CNRS, INSERM	65
INSTITUT DES NEUROSCIENCES CELLULAIRES ET INTÉGRATIVES	STRASBOURG	CNRS, INSERM	62
SANTÉ DE LA VIGNE ET QUALITÉ DU VIN	STRASBOURG	INRA	60
INSTITUT DE CHIMIE ET PROCÉDÉS POUR L'ÉNERGIE, L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ	STRASBOURG	CNRS	56
BIOTECHNOLOGIE ET SIGNALISATION CELLULAIRE	STRASBOURG	CNRS, INSERM	54
INSTITUT DE CHIMIE DE STRASBOURG	STRASBOURG	CNRS	50
LABORATOIRE DES SCIENCES DE L'INGÉNIEUR, DE L'INFORMATIQUE ET DE L'IMAGERIE	ENGEES-STRBG, INSA STRASBOURG, STRASBOURG	CNES, CNRS	50
INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE DE STRASBOURG	STRASBOURG	CNES, CNRS	38
LABORATOIRE D'HYDROLOGIE ET DE GÉOCHIMIE DE STRASBOURG	STRASBOURG	CNRS	36
OBSERVATOIRE ASTRONOMIQUE DE STRASBOURG	STRASBOURG	CNRS	35
LABORATOIRE DE CHIMIE MOLÉCULAIRE	STRASBOURG	CNRS	28

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site

Source MESRI-SIES : enquête auprès des organismes, RNSR

4. Les chercheurs, enseignants et assimilés, par domaine disciplinaire à fin 2017

Université de Strasbourg

Permanents et non-permanents					Répartition par domaines disciplinaires ERC (% en ligne) ¹		
Type d'établissement déclarant ²	Effectifs de chercheurs et enseignants, hors discipline non connue ³	%	Ecart / 26 sites ⁴		Sciences du Vivant et Environnement ⁵	Sciences et Technologies	Sciences Humaines et Sociales ⁶
EPIC et EPST	754	19	-	2	49	46	4
FCS	14	0	-	0	31	69	-
EPSCP	3 089	79		7	24	35	41
Orientation recherche/enseignement ⁷ :							
uniquement enseignement	448				69	27	4
uniquement recherche	357				25	38	37
médecine et odontologie	258				100	-	-
enseignement et recherche	2 026				47	41	12
Autres étabts d'enseignement supérieur et de recherche ⁸	32	1	-	4	30	43	26
Total site contractuel	3 889	100			29	38	34
Ecart / 26 sites ⁴					1,3	-0,4	-0,9

1. domaines disciplinaires de l'European Research Council (ERC), définitions

2. voir Annexe et définitions

3. yc contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&D et à son pilotage ; hors IGR et enseignants sans discipline

4. total 26 sites sans double compte

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site, écoles, EPSCP, ANSES

Source MESRI : synthèse de 4 dispositifs de collecte SIES - DGRH

5. yc Sciences Médicales

6. STAPS incluses

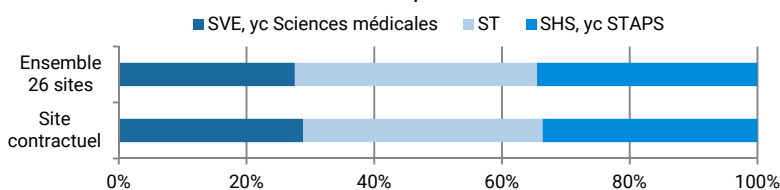
7. Orientation : recherche - DC et contractuels LRU non enseignants ; enseignement - 2nd degré, Lecteurs, Maîtres de langues

8. hors personnels d'enseignement, sans activité de recherche

Relativement à la structure nationale de l'enseignement et de la recherche publics, l'association Université de Strasbourg est légèrement plus orientée vers le domaine disciplinaire « Sciences du Vivant et Environnement ». Cela tient surtout à l'orientation des universités vers ces disciplines.

Répartition des chercheurs par domaines disciplinaires

Domaines disciplinaires de l'ERC



5. Les chercheurs, enseignants et assimilés, par domaine disciplinaire et établissement, en 2017

Université de Strasbourg

Permanents et non-permanents			Domaines disciplinaires ERC ¹		
Type d'établissement déclarant ²	Etablissement déclarant	Effectifs de chercheurs et enseignants, hors discipline non connue ³	Sciences du Vivant et Environnement ⁴	Sciences et Technologies	Sciences Humaines et Sociales ⁵
EPIC et EPST	CNES	2	2	-	-
	CNRS	608	229	349	30
	INRA	15	15	-	-
	INSERM	127	127	-	-
	IRSTEA	2	-	-	2
FCS	MIX-SURG	14	4	10	-
	MULHOUSE	522	23	296	203
EPSCP	STRASBOURG	2 447	712	691	1 044
	STRASBOURG INSA	120	-	99	21
Autres étabts d'enseignement supérieur et de recherche ⁶		32	10	14	8
Total site contractuel		3 889	1 122	1 459	1 308

1. domaines disciplinaires de l'European Research Council (ERC), définitions

2. voir Annexe et définitions

3. yc contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&D et à son pilotage ; hors IGR et enseignants sans discipline

4. yc Sciences Médicales

5. STAPS incluses

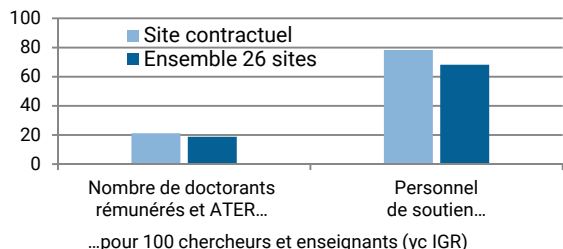
6. hors personnels d'enseignement sans activité de recherche

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site, écoles, EPSCP, ANSES

Source MESRI : synthèse de 4 dispositifs de collecte SIES - DGRH

L'association Université de Strasbourg compte 21 doctorants et ATER pour 100 chercheurs et enseignants et 78 personnels de soutien (hors IGR). Pour les doctorants et ATER, c'est légèrement plus que dans l'ensemble des 26 sites contractuels; pour les personnels de soutien, c'est significativement supérieur.

Indicateurs sur l'emploi scientifique à fin 2017



Sources et méthodes

Site contractuel

Les sites contractuels correspondent aux 19 COMUE et 7 associations d'établissements selon le périmètre en vigueur encore en février 2019 et avant certaines modifications de périmètres (création de l'Institut Polytechnique de Paris,...). Les informations complètes sur le cadre juridique de ces regroupements ainsi que leurs établissements membres ou associés sont accessibles depuis : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid94756/les-regroupements-universitaires-et-scientifiques-une-coordination-territoriale-pour-un-projet-partage.html%20-%20Liste_des_etablissements_membres_des_COMUE_et_des_associations

Quatre dispositifs de collecte consolidés

1. Enseignants des EPSCP : source DGRH (RHSUP-Info, enquête sur les enseignants non permanents), calculs SIES

Enseignants permanents : enseignants-chercheurs et corps assimilés, yc en santé, PRAG, en activité, surnombre ou détachement entrant. Les personnels détachés sortants, en disponibilité ou en position de congés sont exclus.

Enseignants non-permanents : Doctorants contractuels avec ou sans mission d'enseignement, ATER, enseignants invités, lecteurs et maîtres de langues, contractuels LRU, enseignants contractuels sur emplois vacants du second degré.

Sont exclus les personnels temporaires des disciplines médicales et odontologiques et les enseignants associés à mi-temps (qui sont tenus d'avoir une autre activité principale d'enseignement ou de recherche, souvent dans un autre établissement ESR).

2. BIATSS des EPSCP : source DGRH (annuaire Poppee ITRF, enquête Agents non titulaires), calculs SIES. Sont comptés les personnels titulaires et les contractuels sur missions permanentes.

3. L'enquête pilote du SIES sur l'emploi d'enseignement et de recherche rémunéré dans les structures et implantations des organismes.

L'enquête interroge les 17 principaux organismes : les 8 EPST (CNRS, IFSTTAR, INED, INRA, INRIA, INSERM, IRD et IRSTEA), 7 EPIC (BRGM, CEA-civil, CIRAD, CNES, IFPEN, Ifremer et ONERA) et les instituts Curie et Pasteur-Paris. Elle recueille des données d'emploi **au niveau des unités de recherche (et de service et de recherche) des organismes, chaque unité, laboratoire, étant alors affectée par l'organisme à un ou plusieurs sites contractuels** (tableau 1, ligne EPST et EPIC). Notamment, les effectifs de l'organisme affectés dans des unités sous tutelle d'une université membre d'un site sont réputés relever de ce site, même si l'organisme n'en est pas membre officiel. A noter que **les sites déclarés par les organismes ont été vérifiés avec les informations disponibles dans le répertoire national des structures de recherche (RNSR)**. Les personnels rémunérés sont

6. Effectifs de doctorants rémunérés et ATER

Université de Strasbourg

Type d'établissement déclarant	Nombre de doctorants rémunérés et ATER	% doctorants / total chercheurs et enseignants ¹	% doctorants, ensemble 26 sites
EPIC et EPST	131	14	11
FCS	-	-	47
EPSCP	803	24	21
Autres étabs d'enseignement supérieur et de recherche ²	5	16	26
Total	939	21	19

1. yc contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&D et à son pilotage ; IGR inclus

2. hors personnels mobilisés exclusivement à l'enseignement

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site, écoles, EPSCP, ANSES

Source MESRI : synthèse de 4 dispositifs de collecte SIES – DGRH

ainsi comptés dans leur structure d'affectation principale et le site correspondant ; y compris ceux mis à disposition au sein d'un autre organisme (ex : personnels du CNRS en MAD dans une unité INSERM), et hors personnels sans affectation ou en détachement. Les données par site contractuel ne sont pas encore disponibles pour le CEA, l'Institut Curie et l'Inria.

4. Écoles hors tutelle MESRI (majoritairement publiques, mais aussi privées, hors Ecoles relevant de la culture – architecture, ...), **fondations de coopération scientifique (FCS), et ANSES**, pourvu qu'ils soient membres des (ou associés aux) sites : les données proviennent de l'enquête RD 2016 du SIES.

Pour les établissements déclarant des implantations dans plusieurs académies, seuls les effectifs rémunérés de l'académie ont été comptés. Les FCS financent des postes principalement en universités, surtout des doctorants.

En raison de l'objectif de l'enquête R&D, les personnels mobilisés exclusivement à l'enseignement (sans activité de recherche) ne sont pas comptés. A l'inverse, certains enseignants actifs dans plusieurs établissements/écoles sont susceptibles d'avoir été comptés plusieurs fois. La résultante de ces deux biais opposés peut être une légère surestimation ou sous-estimation des effectifs. Les résultats pourraient être affinés à l'aide d'un dispositif plus adapté.

Enfin, les personnels des Centres hospitalo-universitaires (CHU) et des centres de lutte contre le cancer (CLCC) n'ont pas été comptés en tant que tels. En effet, une part importante des enseignants est constituée d'enseignants universitaires déjà recensés par la DGRH.

Définitions

Chercheurs : Conformément aux règles internationales du manuel de Frascati, il s'agit des chercheurs et ingénieurs de R&D travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes ou de systèmes nouveaux. Ils incluent également les doctorants financés pour leur thèse et les personnels de haut niveau ayant des responsabilités d'animation des équipes de chercheurs.

Domaines disciplinaires d'enseignement et de recherche de l'European Research Council (ERC) : ces domaines correspondent aussi à ceux de la nomenclature du HCERES. Les chercheurs ayant une activité de pilotage de R&D sont répartis selon les disciplines de leur unité ou de leur organisme.

Emplois non-permanents au sein des organismes : CDD, contrats aidés, vacataires et volontaires civils et militaires, hors fonctionnaires accueillis, voir l'Etat de l'emploi scientifique, synthèse et chapitre III.

Pour en savoir plus : L'Etat de l'emploi scientifique – édition 2018

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr, « statistiques et analyses »